



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
15 FÉVRIER
2022

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance ordinaire du 15 février 2022 tenue à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
 - 6.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 6.2 État des comptes
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
 - 8.2 Adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 8.3 Changement de titre du secrétaire-trésorier et de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 8.4 Adoption du règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.5 Adoption du règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
 - 8.6 Adoption du règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.7 Adoption du règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.8 Adoption du règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.9 Adoption du règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.10 Adoption du règlement numéro SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.11 Adoption du règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 8.12 Autorisation de paiement pour travaux électriques de la marina – Décompte numéro 2
 - 8.13 Commission municipale du Québec : Dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - 8.14 Autorisation de signatures pour le directeur général et secrétaire-trésorier
 - 8.15 Demande d'une carte de crédit VISA de Desjardins
 - 8.16 Nomination des membres sur le Comité Transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours
 - 8.17 Création et mise sur pied du Comité de suivi du plan d'action MADA
 - 8.18 Responsabilités des élu(e)s et nomination des comités municipaux 2022
 - 8.19 Aide financière 2022 à verser à la bibliothèque municipale
 - 8.20 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2022-2023



SÉANCE
ORDINAIRE
15 FÉVRIER
2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.21 Dépôt – Certificat – Tenue de registre – Résolution numéro 2022-01-005

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1 Rapport du DSI – Janvier 2022

9.2 Rapport annuel d'activités pour l'année 3 (2021) dans le cadre du Plan de mise en œuvre local (PMOL)

10. Urbanisme et aménagement

10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

10.2 Adoption du règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme

10.3 Nomination des membres sur le Comité consultatif d'urbanisme

10.4 Demande de permis de lotissement numéro 2022-01 – Paiement des frais de parc

11. Développement économique

11.1 Approbation du scénario de dynamisation réalisé par Rues Principales et autorisation du paiement final

11.2 Vente de terrain à Récupération Forestière Québec (RFQ) – Partie du lot numéro 6420107 (**REPORTÉ**)

11.3 Approbation de la grille tarifaire pour la Marina-camping 2022

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

12.2 Rapport bibliothèque – Octobre à décembre 2021

12.3 Achat de deux ensembles de buts et filets de hockey pour la patinoire municipale

13. Transport et voirie

Aucun item

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1 Partenariat avec Montebello Vélo de Montagne pour la saison hivernale 2021-2022

16.2 Calendrier Montebello 2022

16.3 Permission d'utiliser la patinoire municipale pour la tenue de la Classique hivernale 2022

17. Certificat de crédit

18. Levée de la séance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
15 FÉVRIER
2022

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **15 février 2022 à 19 h 00**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand
Benoit Millette

André Mathieu
Dominique Primeau

Jean-Philippe Comeau
Jésabelle Dicaire

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme, aussi présente par visioconférence.

Monsieur John Huneault, directeur général et greffier-trésorier par intérim, et monsieur Mario Briggs, directeur général et secrétaire-trésorier, sont aussi présents par visioconférence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-026

Séance ordinaire du 15 février 2022 tenue à huis clos

CONSIDÉRANT le plus récent arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-027

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-028

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 et du
procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-029

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2021 et de janvier 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE les chèques numéros 6747 à 6760 du mois de décembre 2021 au montant de 69 812,47 \$ soient approuvés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE les prélèvements automatiques numéros 707 à 738 au montant de 28 087,19 \$, les dépôts directs numéros 282 à 298 au montant de 104 306,25 \$ et les chèques numéros 6761 à 6807 au montant de 47 457,30 \$ du mois de janvier 2022 totalisant un montant de 179 850,74 \$ soient approuvés.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de janvier 2022 est déposée aux élu(e)s.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-030

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales

Conformément aux articles 1022 à 1024 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a soumis au Conseil un état des taxes foncières dues à la municipalité en date du 8 février 2022 pour examen et considération préliminaire;

CONSIDÉRANT que depuis cet examen du 8 février 2022, le directeur général et secrétaire-trésorier a pris des démarches nécessaires pour compléter des suivis avec certains propriétaires;

CONSIDÉRANT que ces suivis sont favorables au remboursement des montants dus à la municipalité dans un temps raisonnable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

QUE le conseil municipal approuve le dépôt de l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

QUE le conseil municipal n'autorise pas le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Papineau l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à continuer le processus d'attente de remboursement avec les propriétaires afin de conclure les paiements des montants dus à la municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-031

Adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT que l'adhésion annuelle du directeur général et secrétaire-trésorier doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT que le montant du renouvellement est d'un montant total de 890,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement inclut l'assurance juridique et le programme d'aide aux membres;

CONSIDÉRANT que celle-ci sera valide au moment où l'adhésion sera renouvelée jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil autorise le paiement pour la somme d'un montant de 890,00 \$, taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion annuelle du directeur général et secrétaire-trésorier.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-032

Changement de titre du secrétaire-trésorier et de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur du Projet de loi 49, le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le titre de secrétaire-trésorier est devenu greffier-trésorier;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que ce changement de titre permet de reconnaître certaines fonctions exercées par le directeur général et greffier-trésorier permettant ainsi de mieux refléter la teneur des nombreuses responsabilités qui sont attribuées par la loi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le changement des titres de secrétaire-trésorier à greffier-trésorier et secrétaire-trésorière adjointe à greffière-trésorière adjointe.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-033

Adoption du règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-034

Adoption du règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de son territoire;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-035

Adoption du règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-036

Adoption du règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour légiférer le colportage sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-037

Adoption du règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la présence des animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-038

Adoption du règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec

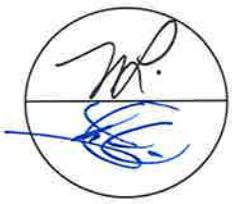
CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello, pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics;

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas utilisée inutilement;

CONSIDÉRANT que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponible, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-039

Adoption du règlement numéro SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil adopte le règlement numéro SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-040

Adoption du règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Montebello (ci-après la « Municipalité ») a adopté, le 19 mars 2018 le Règlement numéro 910-2018 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus révisé;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim, monsieur John Huneault, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

CONSIDÉRANT que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élue municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

CONSIDÉRANT que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

CONSIDÉRANT que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Montebello tenue le 8 février 2022;

CONSIDÉRANT que le projet du présent règlement a dûment été déposé lors de cette même séance extraordinaire tenue le 8 février 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-041

Autorisation de paiement pour travaux électriques de la marina – Décompte numéro 2

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pas encore réalisé les travaux de plantation de poteaux et de raccordement des équipements électriques prévus à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT que tous les matériaux pour le raccordement des équipements électriques ont été livrés à la marina à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la livraison des équipements électriques, une partie du paiement pour les travaux électriques de la marina doit être effectuée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement de la facture numéro 1482 à Poralu Marine Inc. pour un montant de 50 589,00 \$, taxes incluses, pour la livraison des équipements électriques pour les travaux électriques de la marina.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-042

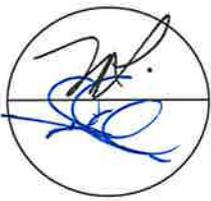
Commission municipale du Québec : Dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello fait partie des municipalités auditées au Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'audit portent sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations des municipalités de moins de 10 000 habitants;

CONSIDÉRANT les recommandations accompagnant ces rapports.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil confirme avoir pris connaissance des rapports d'audit de novembre 2021 et de leurs recommandations.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.14

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-043

Autorisation de signatures pour le directeur général et secrétaire-trésorier

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE la mairesse, madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, monsieur André Mathieu, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mario Briggs, ou la secrétaire-trésorière adjointe, Manon Boucher, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les chèques ou autres documents requis par les institutions financières faisant affaire avec la Municipalité ainsi que tous les documents officiels de la Municipalité.

QUE la présente résolution soit effective à compter du 15 février 2022 et remplace toute résolution municipale antérieure incompatible avec cette disposition.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.15

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-044

Demande d'une carte de crédit VISA de Desjardins

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisé à présenter à la Desjardins Entreprises une demande d'émission d'une carte de crédit VISA de Desjardins au nom de la Municipalité de Montebello pour Mario Briggs, directeur général et secrétaire-trésorier.

ATTENDU que les cartes inactives soient annulées.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.16

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-045

Nomination des membres sur le Comité Transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-153 précisant le mandat du Comité Transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours et la résolution numéro 2020-06-139 modifiant ledit mandat;

CONSIDÉRANT que le Comité Transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours se retrouve dans la liste des comités municipaux 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer les membres qui siègeront sur le Comité.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres sur le Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours :

- Céline Forget
- François Gauthier
- Marcel Malette
- Marie-France Bertrand
- Luc Ménard
- John Huneault, secrétaire
- André Mathieu, président et conseiller municipal siège numéro 2
- Benoit Millette, conseiller municipal siège numéro 4
- Dominique Primeau, conseiller municipal siège numéro 5
- Jésabelle Dicaire, conseillère municipale siège numéro 6

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.17

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-046

Création et mise sur pied du Comité de suivi du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-208 concernant l'approbation du plan d'action municipal Municipalité Amis des Aînés (MADA) et Politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-274 concernant l'adoption de la politique familiale municipale (PFM) & Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Municipalité de Montebello;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant nécessaire pour la Municipalité de créer et de mettre sur pied un Comité de suivi du plan d'action MADA, de déterminer le mandat ainsi que de nommer les membres.

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil autorise la création du Comité de suivi du plan d'action MADA.

QUE le mandat du Comité soit le suivi, le soutien et la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre.

QUE les membres, incluant leurs responsabilités, sur le Comité soient les suivants :

- Isabelle Thom, coordonnatrice au développement et responsable de la mise en place du plan d'action de la politique familiale et MADA
- Pierre Bertrand, conseiller municipal responsable du dossier MADA et PFM
- Jean-Philippe Comeau, conseiller municipal responsable du dossier MADA et PFM
- Jésabelle Dicaire, conseillère municipale responsable du dossier MADA et PFM
- Françoise Brazeau, membre du comité de suivi du plan d'action de la politique MADA et présidente du Club d'Âge d'Or FADOQ, La Belle Montée
- Julia Nadon, membre du comité de suivi du plan d'action de la politique MADA et administratrice du Club d'Âge d'Or FADOQ, La Belle Montée
- Mélanie Beauchamp, membre du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et membre du conseil d'administration de l'école primaire St-Michel de Montebello
- Suzie Chartrand, membre du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et enseignante à l'école primaire St-Michel de Montebello
- Chloé Jodoin, responsable du suivi du plan d'action de la politique MADA, travailleuse sociale au CISSSO de Saint-André-Avellin, direction Soutien à l'Autonomie des Personnes Âgées

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.18

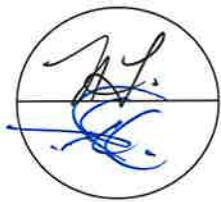
RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-047

Responsabilités des élu(e)s et nomination des comités municipaux 2022

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau comité ainsi que la modification de certains membres du conseil sur deux comités.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

QUE ce conseil accepte que les responsabilités (secteurs d'activité, comités et représentants) des élu(e)s, la liste des comités municipaux et les employé(e)s responsables pour l'année 2022 soient les suivants:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

NICOLE LAFLAMME, MAIRESSE

Secteurs d'activité:

- Embellissement
- Loisirs et bien-être
- Sécurité publique (incendie et mesures d'urgence)
- Travaux publics (voirie, bâtiments et infrastructures)

PIERRE BERTRAND, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 1

Secteurs d'activité:

- Développement économique
- Embellissement
- Loisirs et bien-être

Comités :

- Comité des loisirs de Montebello (OSBL)
- Comité de suivi du plan d'action MADA
- Comité familles et aînés
- Comité Rues Principales

Représentant pour :

- Corporation des loisirs de Papineau
- OMH
- Réseau Biblio de l'Outaouais

ANDRÉ MATHIEU, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 2 ET MAIRE SUPPLÉANT

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications
- Loisirs et bien-être
- Tourisme

Comités :

- Comité de gestion financière et ressources humaines
- Comité événementiel (gare et festivals)
- Comité marché de Noël
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

Représentant pour:

- Société historique Louis-Joseph-Papineau

JEAN-PHILIPPE COMEAU, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 3

Secteurs d'activité:

- Environnement
- Gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications
- Loisirs et bien-être
- Sécurité publique (incendie et mesures d'urgence)
- Urbanisme



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Comités :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité environnement
- Comité de gestion financière et ressources humaines
- Comité de suivi du plan d'action MADA
- Comité familles et aînés

Représentant pour :

- OMH
- Tricentris

BENOIT MILLETTE, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 4

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Embellissement
- Loisirs et bien-être
- Tourisme

Comités :

- Comité événementiel (gare et festivals)
- Comité marché de Noël
- Comité Rues Principales
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

Représentant pour :

- Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc. (CTACP)
- Village-relais

DOMINIQUE PRIMEAU, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 5

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Embellissement
- Loisirs et bien-être
- Tourisme
- Urbanisme

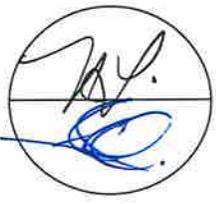
Comités :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité marché de Noël
- Comité Rues Principales
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

JÉSABELLE DICAIRE, CONSEILLÈRE SIÈGE NUMÉRO 6

Secteurs d'activité:

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Embellissement
- Environnement
- Loisirs et bien-être
- Travaux publics (voirie, bâtiments et infrastructures)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- Urbanisme

Comités :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de suivi du plan d'action MADA
- Comité environnement
- Comité familles et aînés
- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours
- Comité Transport
- Comité Village fleuri

Représentante pour :

- OMH
- Société historique Louis-Joseph-Papineau
- Tricentris

LISTE DES COMITÉS MUNICIPAUX 2022 ET EMPLOYÉ(E) RESPONSABLE

- Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT

- Comité des loisirs de Montebello (OSBL)
- Comité de suivi du plan d'action MADA
- Comité événementiel (gare et festivals)
- Comité familles et aînés
- Comité marché de Noël
- Comité Rues Principales
- Comité Village fleuri

INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité environnement

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- Comité de gestion financière et ressources humaines
- Comité Transport

DIRECTEUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX

- Comité Transport

QUE la résolution 2021-12-293 soit remplacée et abrogée par cette résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.19

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-048

Aide financière 2022 à verser à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT le budget 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QU'une aide financière au montant de 4 900 \$ soit versée par chèque à la bibliothèque municipale pour financer les opérations.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.20

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-049

Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) unit les municipalités et donne les outils pour accomplir au mieux le travail;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil autorise le paiement de 391,63 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Municipalité à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.21

Dépôt – Certificat – Tenue de registre – Résolution numéro 2022-01-005

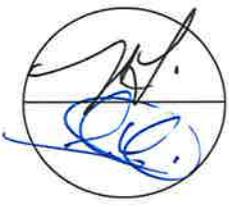
Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M. John Huneault, dépose devant le conseil le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution numéro 2022-01-005 « *Résolution concernant la terminaison de l'entente intermunicipale concernant le projet du Parc industriel régional vert de Papineau et la dissolution de la Régie intermunicipale* » tenue par écrit du 19 janvier 2022 au 3 février 2022.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Janvier 2022

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de janvier 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-050

Rapport annuel d'activités pour l'année 3 (2021) dans le cadre du Plan de mise en œuvre local (PMOL)

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités pour l'année 3 (2021) dans le cadre du PMOL par le directeur du service incendie.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil approuve le rapport annuel d'activités pour l'année 3 (2021) et demande que la présente résolution soit transmise à Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique pour la MRC de Papineau.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de janvier 2022.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-051

Adoption du règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 146 à 148 du chapitre V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut adopter un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire remplacer le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 851-2014 afin d'actualiser ledit règlement dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme comme s'il était ici au long reproduit.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-052

Nomination des membres sur le Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme adopté à cette même séance afin de remplacer et abroger le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 851-2014 adopté en 2014;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 11 du règlement 951-2022, il est prévu que le conseil municipal nomme, par résolution, les sept (7) membres du comité consultatif d'urbanisme dont quatre (4) personnes choisies parmi les résidents de la municipalité à l'exclusion des membres du Conseil et trois (3) membres du Conseil.

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE ce conseil nomme madame la conseillère Jésabelle Dicaire et messieurs Jean-Philippe Comeau et Dominique Primeau à titre de membres affectés à l'aménagement et l'urbanisme pour la Municipalité de Montebello sur le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE madame Linda Vautour et messieurs Alain Brazeau et Denis Lavictoire soient renommés à titre de membres sur le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder à l'affichage du poste afin de combler le membre manquant au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE la résolution numéro 2021-12-288 soit remplacée et abrogée par cette résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

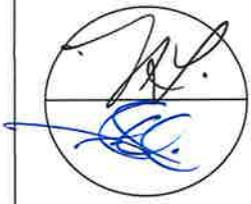
10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-053

Demande de permis de lotissement numéro 2022-01 – Paiement des frais de parc

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis un projet de lotissement à l'officier municipal responsable de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT le *règlement de lotissement numéro L-17-01* qui s'applique;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT les conditions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels énoncées à l'article 28 du *règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01*;

CONSIDÉRANT la « *Politique concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels* »;

CONSIDÉRANT le *plan projet d'opération cadastrale et projet d'implantation*, daté du 21 janvier 2022, de l'arpenteur-géomètre François Gauthier, dossier G4578, de sa minute 9649.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le conseil demande au requérant de verser une somme équivalente à deux pour cent (2 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour l'ensemble du terrain visé par l'opération cadastrale, conformément au règlement précité.

QUE le conseil mandate la direction générale à faire le nécessaire pour que la contribution pour fins de parc au montant de 1 214,00 \$ soit facturée au requérant conformément aux règlements et lois en vigueur.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-054

Approbation du scénario de dynamisation réalisé par Rues Principales et autorisation du paiement final

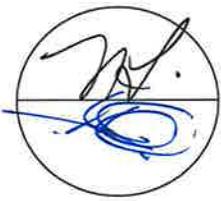
CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-150 donnant le mandat à Rues Principales pour la dynamisation du cœur villageois de Montebello;

CONSIDÉRANT que Rues Principales a offert un encadrement afin d'élaborer une planification stratégique et un concept d'aménagement touristique du cœur de Montebello;

CONSIDÉRANT que ce mandat prévoyait le démarrage et la cueillette de données, le diagnostic et les consultations, l'élaboration du scénario de dynamisation incluant 1 plan et 1 esquisse ainsi que l'accompagnement annuel;

CONSIDÉRANT qu'un scénario de dynamisation est déposé au conseil municipal pour approbation et autorisation du paiement final suite à la finalisation du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil approuve le scénario de dynamisation réalisé par Rues Principales en date du 27 janvier 2022.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement de la facture numéro 08257 à Rues Principales pour un montant de 8 191,97 \$, taxes incluses, correspondant au paiement final relatif au mandat de dynamisation du cœur villageois de Montebello.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-__ (REPORTÉ)

Vente de terrain à Récupération Forestière Québec (RFQ) – Partie du lot numéro 6420107

CONSIDÉRANT la demande de Récupération Forestière Québec pour l'agrandissement de leur terrain;

CONSIDÉRANT la superficie demandée d'environ 50 000 pieds carrés nécessaire à l'agrandissement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-167 concernant la vente de la partie de terrain à Récupération Forestière Québec au montant de 0,75 \$ du pied carré représentant un montant total de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce prix n'a pas été accepté par RFQ;

CONSIDÉRANT qu'après discussion entre les membres du conseil municipal, le prix demandé est de à 0,50 \$ du pied carré pour la vente du terrain dans la zone industrielle.

Il est proposé par _____

QUE le conseil autorise la vente de la partie de terrain à Récupération Forestière Québec au montant de 0,50 \$ du pied carré.

QUE ce conseil demande qu'une bande tampon de 30 pieds le long de la route 323, garnie d'arbres, soit créée et maintenue pour respecter la réglementation en vigueur.

QUE les frais d'arpentage et autres frais connexes soient à la charge de l'acheteur.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-055

Approbation de la grille tarifaire pour la Marina-camping 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit approuver la grille tarifaire pour la Marina-camping chaque année, conformément au contrat intervenu entre la Municipalité et Nauti-Cités, gestionnaire de la Marina-camping;

CONSIDÉRANT que Nauti-Cités a soumis une grille tarifaire pour la saison 2022, laquelle fait partie de la présente résolution comme si récitée au long;

CONSIDÉRANT que les augmentations prévues à la grille tarifaire 2022 représentent une hausse minimale et usuelle dans ce milieu récréotouristique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil municipal approuve la grille tarifaire de la Marina-camping pour la saison 2022 soumise par Nauti-Cités, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de janvier 2022.

12.2

Rapport bibliothèque – Octobre à décembre 2021

Le rapport de la bibliothèque des mois d'octobre à décembre 2021 préparé par la responsable est déposé au conseil.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-056

Achat de deux ensembles de buts et filets de hockey pour la patinoire municipale

CONSIDÉRANT que les filets et buts qui se trouvent actuellement à la patinoire municipale sont non conformes et doivent être remplacés.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise l'achat de deux ensembles de buts et filets de hockey pour un montant de 1 575,16 \$, taxes incluses.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

Aucun item

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-057

Partenariat avec Montebello Vélo de Montagne pour la saison hivernale 2021-2022

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'avoir une entente avec Montebello Vélo de Montagne afin d'offrir gratuitement à ses résidents l'accès aux sentiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le déboursé de 550 \$, taxes en sus, pour le partenariat avec Montebello Vélo de Montagne pour avoir accès aux sentiers selon les spécifications suivantes :

- Un accès gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité à 20 km de sentiers de fatbike, également accessibles aux raquettes pour toute la saison hivernale (se terminant le 30 avril 2022).
- Un accès gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité au stationnement de Montebello Vélo de Montagne situé au Fairmont Le Château Montebello pour toute la saison hivernale.
- Un accès gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité au Festival du Fatbike de Montebello en février 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- Un rabais de 10 % pour tous les citoyens de la Municipalité pour la location de fatbikes.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-058

Calendrier Montebello 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'achat de 75 calendriers Montebello réalisé par monsieur Alain Lévesque;

CONSIDÉRANT le désir de les remettre aux citoyennes et citoyens, et ce, gratuitement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil autorise la responsable de la bibliothèque à remettre gratuitement une copie du calendrier Montebello à chaque citoyenne ou citoyen en ayant fait la demande jusqu'à épuisement de ceux-ci.

QUE ce conseil demande qu'une seule copie du calendrier soit remise par personne et qu'un registre soit tenue.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-059

Permission d'utiliser la patinoire municipale pour la tenue de la Classique hivernale 2022

CONSIDÉRANT la demande en date du 3 février 2022 par monsieur François Périard afin d'utiliser la patinoire municipale pour la tenue de la Classique hivernale 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE ce conseil autorise M. Périard à utiliser la patinoire municipale pour la tenue de la Classique hivernale qui aura lieu le 19 février 2022 de 10 h 00 à 16 h 00, et ce, sans frais.

QUE ce conseil autorise l'utilisation du chalet (cabane à patins) pour permettre aux joueurs de se préparer.

QUE l'administration soit autorisée à préparer une lettre pour autoriser la vente de boissons alcoolisées lors de l'évènement sous condition qu'un permis soit obtenu par l'organisateur.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ATTENDU que la patinoire et le chalet soient remis dans le même état qu'avant la tenue de l'évènement.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de la patinoire dépendent des directives émises par la santé publique en lien avec le COVID-19 et que celles-ci doivent être appliquées et respectées en tout temps.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17.

Certificat de crédit

Je, soussigné, John Huneault, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

John Huneault
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-060

Levée de la séance à 20 h 10

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 23 mars 2022.

Nicole Laflamme
Mairesse

John Huneault
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim